

RESTAURANT SCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 10 septembre

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse mail :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire (ne remplir qu'une seule fois). Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle

Mois de septembre

Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

RESTAURANT SCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 20 septembre

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire (ne remplir qu'une seule fois). Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle
Mois d'octobre

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Mar
31

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

MAIRIE DE PLEUVEN
 24 Le Bourg
 29170 PLEUVEN
 02-98-54-60-50

RESTAURANT SCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 10 octobre

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle
Mois de novembre

Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

RESTAURANT SCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 10 novembre

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle
Mois de décembre

Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Dim
31

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

MAIRIE DE PLEUVEN

24 Le Bourg

29170 PLEUVEN

02-98-54-60-50

RESTAURANT SCOLAIRE

FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 10 décembre

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle

Mois de janvier

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Mer
31

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

fiche à retourner en mairie avant le 10 janvier

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle

Mois de février

Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

RESTAURANT SCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 10 février

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle

Mois de mars

Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Sam
31

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

MAIRIE DE PLEUVEN
 24 Le Bourg
 29170 PLEUVEN
 02-98-54-60-50

RESTAURANT SCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 10 mars

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle
Mois d'avril

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

MAIRIE DE PLEUVEN

24 Le Bourg

29170 PLEUVEN

02-98-54-60-50

RESTAURANT SCOLAIRE

FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 10 avril

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle

Mois de mai

Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Jeu
31

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :

RESTAURANT SCOLAIRE
FICHE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2017/2018

fiche à retourner en mairie avant le 10 mai

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription :

L'inscription régulière : l'inscription est enregistrée pour toute l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

L'inscription occasionnelle : l'inscription est à retourner en mairie tous les mois avant le 10 de chaque mois pour le mois suivant.

Un seul mode d'inscription est possible.

I – INSCRIPTION REGULIERE

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Si votre enfant déjeunera le mercredi de façon occasionnelle, ne pas cocher la case mais prévenir la maison des enfants et des loisirs une semaine à l'avance.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

II – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Merci de cocher les jours occasionnels où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Les fiches d'inscription seront à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la mairie pour le reste de l'année.

Calendrier à remplir pour l'inscription occasionnelle
Mois de juin/juillet

Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

juillet

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
1	2	3	4	5	6

Règlement : je vous rappelle que le paiement des repas se fait en fin de mois, dès réception de votre facture, qui vous sera adressée directement par le Centre des Finances Publiques (Trésorerie).

Fait à..... le.....

Signature obligatoire pour l'inscription :